

Zones humides

Encore un effort de préservation et de restauration !

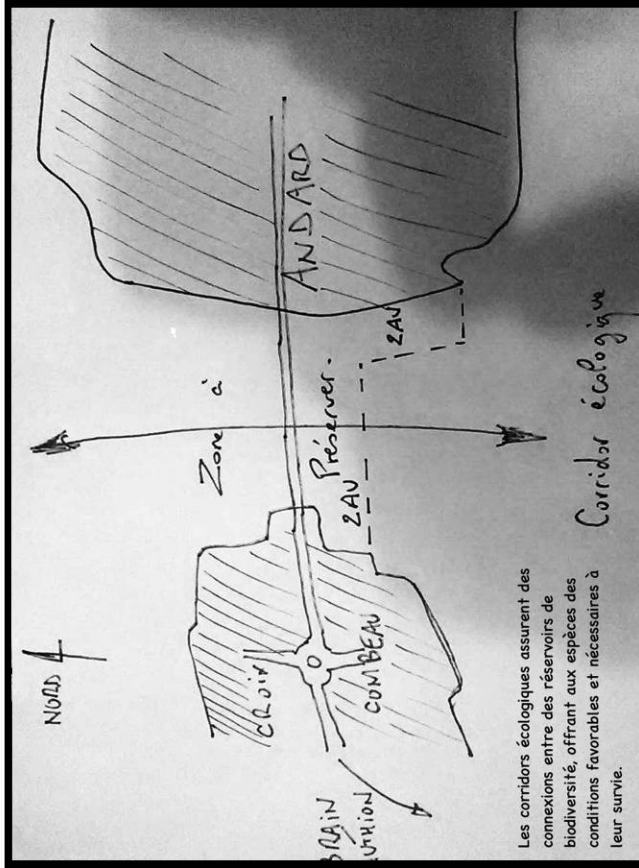
Suite à de longs mois d'interpellations, de manifestations et d'actions contre la menace de destruction de 54 ha de zones humides, le PLUi d'ALM a finalement été révisé dans le sens d'une sauvegarde de 34 ha. Reste donc 20 ha urbanisables.

Nous savons la préoccupation de la commune de Loire-Authion pour préserver et restaurer les zones humides de son territoire (inventaire des zones humides et restauration de mares). Mais paradoxalement, nous constatons que certaines zones humides restent urbanisables. Or, la chute dramatique de la biodiversité et le dérèglement climatique, devraient maintenant prioriser totalement la sanctuarisation de ces espaces essentiels à la vie face à toutes velléités d'artificialisation.

Justice Climatique Angers tient à porter à votre attention qu'à Brain-sur-l'Authion, l'une de ces zones classée urbanisable pose particulièrement problème. Il s'agit d'une zone humide de 6 ha, qui jouxte Andard, dont 3,3 ha sont inscrits au PLUi en 2AU (potentiellement urbanisable). Malgré les avertissements de l'étude sur les zones humides, une grande partie reste donc aménageable. **La continuité urbanistique est privilégiée au détriment d'une continuité écologique primordiale entre le sud et le nord qui menace d'être rompue !**

Avec l'appui d'autres associations environnementales, nous attendons donc un engagement exemplaire de votre part dans la préservation définitive de ce corridor du vivant.

Le collectif JCA (Justice Climatique Angers) - contact.jca@riseup.net



Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables et nécessaires à leur survie.